



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Date de convocation : 20/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
J. EMILY	B. CROZON	P. PRÖNNICKE	N. FLOCH	B. GAVARD
A. COLIN	S. MEVEL	F. PAYET	S. LAIZET	B. BRILLAULT
A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ	A. MADEC	

Absents : Mme Anne COLIN

Pouvoirs : Mme Anne COLIN à M. Maël PEDEN.

Ordre du jour :

1. **2026042701** : Formation des commissions municipales
2. **2026042702** : Désignation des représentants du conseil municipal dans divers organismes
3. **2026042703** : CCAS
 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration
 - Election des représentants du CM siégeant au CCAS
4. **2026042704** : Budget principal, affectation des résultats 2025
5. **2026042705** : Fixation des taux de fiscalité locale 2026
6. **2026042706** : Budget principal, budget primitif 2026
7. **2026042707** : Budget annexe Espace Santé : affectation des résultats 2025
8. **2026042708** : Budget annexe Espace Santé : budget primitif 2026
9. **2026042709** : Budget annexe Multi-Accueil : affectation des résultats 2025
10. **2026042710** : Budget annexe Multi-Accueil : budget primitif 2026
11. **Affaires diverses :**
- 12.

Secrétaire de séance : Maël PEDEN

1. **2026042701** : Formation des commissions municipales

Le conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, a procédé à la formation des commissions municipales. Le conseil a également décidé de procéder par vote à main levée. **A l'unanimité**, le conseil municipal de Dirinon a adopté les compositions des commissions suivantes :

1. **Commission « AFFAIRES GENERALES » :**

- Ensemble du conseil municipal.
- Membre consultatif : M. le directeur des services

2. **Commission « ENFANCE-JEUNESSE-
ECOLES » :**

- Mme Aline DEROZE-SIMERAY, référente
 - Mme Brigitte BOUHIER
- Mme Bénédicte BRILLAULT
 - Mme Anne COLIN
 - M. Nicolas FLOCH
- Mme Léna HEULIN-COJEAN
 - M. Antoine LE ROUX
 - Mme Aurélie MADEC

3. **Commission « ASSOCIATIONS » :**

- M. Guillaume BODENEZ, référent
 - Mme Anne COLIN
- Mme Aline DEROZE-SIMERAY
 - M. Jacques EMILY
 - M. Antoine LE ROUX
 - Mme Aurélie MADEC
- Mme Stéphanie MEVEL
 - M. Frédéric PAYET

4. **Commission « ESPACE PUBLIC » :**

- M. Maël PEDEN, référent
 - M. Jacques EMILY
 - M. Nicolas FLOCH
- Mme Léna HEULIN-COJEAN
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
 - Mme Sonia LAIZET
 - M. Antoine LE ROUX
 - Mme Stéphanie MEVEL

5. **Commission « AGRICULTURE, ECONOMIE,
URBANISME »**

- M. Maël PEDEN, référent
 - M. Jacques EMILY
 - M. Bruno GAVARD
 - Mme Sonia LAIZET
 - Mme Aurélie MADEC
 - M. Mathieu BUES
- Membres consultatifs : M. le responsable des Services Techniques communaux, un représentant du nord de la commune, un représentant du sud de la commune, des représentants du milieu agricole.

6. **Commission « COMMUNICATION »**

- M. Dominique SALIOU, référent
- Mme Bénédicte BRILLAULT
- Mme Aline DEROZE-SIMERAY
 - M. Nicolas FLOCH
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
 - M. Antoine LE ROUX
 - Mme Petra PRÖNNICKE
- Membre consultatif : Mme la responsable du service culturel communal

7. **« COMITE DE PILOTAGE DU POLE
CULTUREL DU ROZIC »**

- Mme Aline DEROZE-SIMERAY, référente
 - Mme Brigitte BOUHIER
- Mme Léna HEULIN COJEAN
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
 - Mme Aurélie MADEC
 - Mme Stéphanie MEVEL
 - Mme Petra PRÖNNICKE
 - M. Mathieu BUES
- Membre consultatif : Mme la responsable du service culturel

Le conseil municipal a également adopté, **à l'unanimité** la proposition de composition de la commission communale des impôts directs (**C.C.I.D.**) formulée par M. le Maire. Cette proposition a été transmise à l'administration fiscale.

2. 2026042702 : Désignation des représentants extérieurs du conseil municipal

Le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants extérieurs sur proposition de M. le Maire. Le vote a eu lieu à main levée après accord de l'ensemble des conseillers. La proposition de M. le Maire a été adoptée à l'**unanimité** et peut se résumer comme suit :

<i>Organisme</i>	<i>Titulaire(s)</i>	<i>Suppléant(s)</i>
SIVURIC	Guillaume BODENEZ	Sans objet
	Laura KERDONCUFF-LANCHEZ	Sans objet
SDEF	Guillaume BODENEZ	Nicolas FLOCH
	Maël PEDEN	Anne COLIN
GSF	Frédéric PAYET	Sans objet
FIA	Guillaume BODENEZ	Sans objet
Correspondant breton	Dominique SALIOU	Sans objet
Correspondant incendie et secours	Maël PEDEN	Sans objet
Référent sécurité routière	Maël PEDEN	Sans objet
CNAS	Brigitte BOUHIER	Sans objet
CLECT	Guillaume BODENEZ	Brigitte BOUHIER
SPL Enr, assemblée générale	Guillaume BODENEZ	Sans objet
SPL Enr, assemblée spéciale	Sonia LAIZET	Sans objet
PAT	Guillaume BODENEZ	Sans objet
SPL PFCAs assemblée générale	Brigitte BOUHIER	Sans objet
SPL PFCAs assemblée spéciale	Brigitte BOUHIER	Sans objet
PCAET	Dominique SALIOU	Sans objet
Foyer Ménez Roual	Brigitte BOUHIER	Sans objet
OGEC Sainte Nonne	Aline DEROZE-SIMERAY	Sans objet
Correspondant défense	Nicolas FLOCH	Sans objet
Dirimont	Guillaume BODENEZ	Sans objet
	Aline DEROZE-SIMERAY	Sans objet
Collège de Coat Mez	Brigitte BOUHIER	Sans objet
	Aline DEROZE-SIMERAY	Sans objet
Commission d'appel d'offres	Guillaume BODENEZ	Nicolas FLOCH
	Maël PEDEN	Mathieu BUES
	Aline DEROZE-SIMERAY	Laura KERDONCUFF-LANCHEZ

3. 2026042703 : Composition du CCAS et élection des membres élus.

1. Fixation du nombre de représentants élus au conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer le nombre de représentants au conseil d'administration du CCAS.

Il propose de fixer ce nombre à quinze (Le maire, membre droit, 7 membres élus issus du conseil municipal, 7 membres extérieurs représentatifs nommés par le maire).

Il soumet cette proposition au vote du conseil municipal et propose que ce vote se fasse à main levée. Cette proposition ne soulève pas de remarque dans l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Dirinon, à l'unanimité, fixe à 7 (sept) le nombre de représentants élus au conseil d'administration du CCAS de la commune.

2. Election des représentants élus au conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire rappelle que l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Il informe ensuite qu'une seule liste a été déposée. Elle est composée de :

- Mme Brigitte BOUHIER
- Mme Bénédicte BRILLAULT
- M. Nicolas FLOCH
- M. Bruno GAVARD
- Mme Laura KERDONCUFF-LANCHEZ
- Mme Sonia LAIZET
- Mme Petra PRÖNNICKE

M. le Maire sollicite l'assemblée pour savoir si une seconde liste se porte candidate. Face à l'absence de manifestation et considérant la seule liste déposée, M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Cette proposition ne soulève pas d'opposition dans l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal élit la liste présentée par M. le Maire.

4. 2026042704 : Budget principal, affectation des résultats 2025

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2025 du C.F.U. du budget principal de la manière suivante :

<i>Section d'investissement</i>		
Solde reporté 2024	Excédent	101 173.74 €
Résultat 2025	Excédent	199 232.66 €
Résultat de clôture 2025	Excédent	300 406.40 €
Proposition de report en recette d'investissement		300 406.40 €
Solde négatif des restes à réaliser		308 663.00 €

<i>Section de fonctionnement</i>		
Résultat 2025	Excédent	253 981.30 €
Proposition d'affectation sur le budget 2026		
Proposition d'affectation en excédent de FCT capitalisé et en réserve en fonctionnement.	002 (RF)	10 000.00 €
	1068 (RI)	243 725.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé l'affectation des résultats 2025 sur 2026 proposée par M. le Maire pour le budget principal.

5. 2026042705 : Fiscalité locale 2026

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les impôts locaux n'ont pas été augmenté à Dirinon depuis 18 ans. La commune présente ainsi les taux d'imposition les plus faibles du bassin de vie. Le taux de taxe foncière s'établit à 32.26 % à Dirinon pour une moyenne supérieure à 39% sur le bassin de vie ce qui aboutit à un décrochage très net.

Suite à la commission finances du 20 avril, il propose d'augmenter les impôts locaux de 5 points pour les porter à 37.26 % pour la taxe foncière notamment. Il précise que cette augmentation est guidée par la volonté municipale de conserver un niveau élevé de services à la population (gestion des 100 km de routes communales, pôle sportif, pôle culturel, trottoirs bitumés, enfouissement des réseaux...). Il rappelle également que les charges du budget principal ont considérablement augmenté les années passées (Energies, assurances, taux de cotisation des caisses de retraite...).

M. le Maire termine son propos en précisant que malgré cette augmentation significative, la commune de Dirinon restera la plus attractive fiscalement et cela évitera à la commune de se retrouver en situation de fragilité.

M. Jacques EMILY, conseiller municipal, estime qu'une commune n'est pas là pour « faire de l'argent » et estime que l'augmentation des taux proposée par M. le Maire est trop forte.

M. le Maire lui répond que la commune de Dirinon restera quand même la plus attractive.

Mme Aurélie MADEC, conseillère municipale, demande dans quoi ces nouvelles recettes vont être investies.

M. le Maire lui répond que la municipalité va porter deux projets structurants sur ce mandat : la requalification de la traversée de l'agglomération et la réhabilitation du complexe sportif Olivier Kerdraon.

M. Maël PEDEN, adjoint au maire, rajoute que cette augmentation est nécessaire au regard de l'augmentation des matières premières. Il illustre son propos par le marché annuel de voirie dont l'augmentation est de l'ordre de 20 000 euros cette année du fait du contexte international.

M. Jacques EMILY, conseiller municipal, évoque la non réalisation de la vente du terrain de Keravel pour laquelle la signature d'un compromis avait été validée par le conseil municipal. Il demande où en est cette opération. M. le Maire lui répond que la vente n'a pu se faire du fait de l'acquéreur et qu'il avait donné l'information lors d'un conseil municipal précédent, ce que M. Jacques EMILY conteste.

M. Dominique SALIOU, adjoint au maire, rajoute que dans un contexte de surcharges et d'augmentations tarifaires, si les impôts ne sont pas augmentés, il ne reste que le recours à l'emprunt. Il estime qu'il est sage de maintenir un taux d'imposition proche de la moyenne afin de pouvoir suivre les évolutions.

Mme Aline DEROUZE-SIMERAY, adjointe au maire, ajoute que le mandat 2020-2026 a été compliqué budgétairement du fait de la fermeture de la MAPA du Rozic et que cette augmentation des taux est nécessaire.

M. Jacques EMILY, rajoute qu'il aurait fallu augmenter les impôts avant.

Suite à ces débats, M. le Maire propose au conseil municipal de porter les taux de fiscalité locale pour l'exercice 2026 à :

- TH : 16,46 %
- TFPB : 37,26 %
- TFPNB : 40,53 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre (Mme Aurélie MADEC, M. Jacques EMILY, Mme Petra PRÖNNICKE) :

- Fixe le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2026 à **16,46 %**.
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à **37.26 %**.
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2026 à **40,53 %**.

6. 2026040706 : Budget principal, budget primitif 2026

Le Maire présente le projet de budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre :

- À la somme de 1 974 076.00 € en section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	583 304,00 €	002- Résultat de fonctionnement reporté	10 000,00 €
012- Charges de personnel	722 679,00 €	013- Atténuations de charges	20 000,00 €
014- Atténuation de produits	7 500,00 €	042- Opérations de transfert entre sections	30 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement	201 045,00 €	70- Produits des services	70 900,00 €
042- Opérations de transfert entre sections	85 000,00 €	73- Impôts et taxes	358 363,00 €
65- Autres charges de gestion courante	330 250,00 €	731- Impositions directes	1 059 030,00 €
66- Charges Financières	44 298,00 €	74- Dotations et participations	390 599,00 €
Total	1 974 076,00 €	75- Autres produits de gestion courante	35 150,00 €
		76- Produits financiers	34,00 €
		Total	1 974 076,00 €

À la somme de 1 378 676.70 € en section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
<i>Reste à réaliser 2023 en dépenses</i>	393 090,00 €	<i>Restes à réaliser 2023 en recettes</i>	84 427,00 €
040- Opérations de transfert entre sections	30 000,00 €	001- Solde d'exécution reporté	300 406,40 €
16- Emprunts et dettes assimilées	331 000,00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	201 045,00 €
20- Immobilisation incorporelles, frais d'études	60 000,00 €	024- Produit des cessions d'immobilisation	225 000,00 €
204- Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	040- Opérations de transfert entre sections	85 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	256 786,70 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	463 298,30 €
23- Immobilisations en cours	300 000,00 €	13- Subventions d'investissement	29 500,00 €
26- Participation SPL CAPLD	2 800,00 €	458-Opération pour tiers, eff. Bas-bourg	0,00 €
Total	1 388 676,70 €	Total	1 388 676,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, et 3 abstentions (Mme Aurélie MADEC, M. Jacques EMILY, Mme Petra PRÖNNICKE) :

- Adopte le projet de budget primitif 2026 du budget principal présenté par M. le Maire.
- Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, en dépenses et en recettes, dans la limite de 7.5% des crédits ouverts, en investissement et en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012 en fonctionnement.

7. **2026040707** : Budget annexe Espace Santé, affectation des résultats 2025

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2025 du C.F.U. du budget annexe Espace Santé de la manière suivante :

Section d'investissement		
Solde excédentaire reporté 2024	Excédent	19 364.06 €
Résultat 2025	Déficit	-16 258.23 €
Résultat de clôture 2025	Excédent	2 835.83 €
Proposition de report en recette d'investissement		2 835.83 €

Section de fonctionnement		
Résultat 2024 reporté	Excédent	33 596.15 €
Résultat 2025	Excédent	11 408.89 €
Résultat cumulé 2025	Excédent	45 005.04 €
Proposition d'affectation sur le budget 2026		
Report en section de FCT	002	45 005.04 €
Affectation en investissement	1068	0.0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé l'affectation des résultats 2025 sur 2026 du budget annexe Espace Santé proposée par Monsieur le Maire.

8. **2026040708** : Budget annexe Espace Santé, budget primitif 2026

Le Maire présente le budget primitif du budget annexe Espace Santé 2026 qui s'équilibre :

- A la somme de 84 005.04 € en section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	29 500.00 €	002- Résultat positif reporté	45 005.04 €
012- Charges de personnel	8 000.00 €	75- Autres produits de gestion courante	39 000.00 €
023- Virement à l'investissement	36 505.04 €	Total	84 005.04 €
66- Charges financières	10 500.00 €		
Total	84 005.04 €		

- A la somme de 39 340.87 € en section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16- Emprunts et dettes assimilées	27 500.00 €	Résultat positif reporté	2 835.83 €
21- Immobilisations corporelles	11 840.87 €	023- Virement de la section de fonctionnement	36 505.04 €
Total	39 340.87 €	Total	39 340.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Espace Santé présenté par M. le Maire.
- Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, en dépenses et en recettes, dans la limite de 7.5% des crédits ouverts, en investissement et en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012 en fonctionnement.

9. **2026040709** : Budget annexe Multi- Accueil, affectation des résultats 2025

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2025 du C.F.U. du budget annexe Multi-Accueil de la manière suivante :

<i>Section d'investissement</i>		
Solde reporté 2024	Déficit	-4 807.98 €
Résultat 2025	Déficit	-168.30 €
Résultat de clôture 2025	Déficit	-4 976.28 €
Proposition de report en dépense d'investissement		4 976.28 €

<i>Section de fonctionnement</i>		
Résultat 2024 reporté	Excédent	779.08 €
Résultat 2025	Excédent	542.46 €
Résultat cumulé 2025	Excédent	1 321.54 €
Proposition d'affectation sur le budget 2026		
Report en section de FCT	002	0.00 €
Excédent de FCT capitalisé (RI 1068)	1068	1 321.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'affectation des résultats 2025 sur 2026 du budget annexe Multi-Accueil proposée par M. le Maire.

- **Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, en dépenses et en recettes, dans la limite de 7.5% des crédits ouverts, en investissement et en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012 en fonctionnement.**

10. **2026040710 : Budget annexe Multi-Accueil, budget primitif 2026**

Le Maire présente le budget primitif 2026 du budget annexe Multi-Accueil qui s'équilibre :

- À la somme de 5 950.00 € en section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	2 750.00 €	002- Résultat positif reporté	0.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €	70- Produits des services	150,00 €
023- Virement à la section d'investissement	1 200.00 €	74- Dotations et participations	5 800.00 €
Total	5 950.00 €	Total	5 950.00 €

- A la somme de 9 014.54 € en section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
001- Résultat négatif reporté	4 976.28 €	021- Virement de la section de fonctionnement	1 200.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	10- Fonds divers et réserves	2 814.54 €
21- Immobilisations corporelles	4 038.26 €	13- Subventions d'investissement	5 000.00 €
Total	9 014.54 €	Total	9 014.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Multi-Accueil présenté par M. le Maire.**
- **Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, en dépenses et en recettes, dans la limite de 7.5% des crédits ouverts, en investissement et en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012 en fonctionnement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.